

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC\_09\_196

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de membres  
En exercice :  
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre, à 18h30, le Conseil de  
Communauté s'est réuni à XANTON-CHASSENON, en session ordinaire sous la  
Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :  
- Titulaires : 34  
- Suppléants : 4

Date de convocation : 14 septembre 2022

Excusé ayant donné pouvoir : 1  
Votants : 35

**PRÉSENTS :**

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAULT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

**EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme LAVAL-PELLERIN Danielle)

**EXCUSÉS :**

- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

**OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTION TOUR DE L'AVENIR POUR L'ANNEE 2022**

Monsieur le Président rappelle que Le Tour de l'Avenir, considéré comme le Tour de France des moins de 23 ans, est une compétition cycliste créée en 1961 par le journal l'Equipe.

La Commune de Benet accueille le Tour de l'Avenir à l'occasion du départ de la 2ème étape du 58ème Tour le samedi 20 août 2022.

L'accueil du Tour de l'Avenir apporte à la ville de Benet et au territoire intercommunal une compétition sportive nationale, disputée par équipes nationales, une animation d'été, gratuite et festive et une forte visibilité média.

Pour l'organisation de cette manifestation sportive exceptionnelle, la Commune de Benet sollicite le concours financier de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise à hauteur de 2 500 €.

A ce titre, une convention est adoptée avec la Commune de Benet pour le versement d'une aide exceptionnelle faisant figurer la durée de la convention et les conditions de versement.

Monsieur le Président donne lecture de la convention.

Monsieur le Président demande au Conseil son autorisation pour verser cette subvention de 2 500 € pour le Tour de l'Avenir 2022 à la Commune de Benet, son accord sur la convention de versement d'une aide exceptionnelle, et son autorisation pour signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à verser cette subvention de 2 500 € pour le Tour de l'Avenir 2022 à la Commune de Benet.
- Donne son accord sur la convention de versement d'une aide exceptionnelle telle que jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Président à procéder à la signature de ladite convention, avec la Commune de Benet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 20 septembre 2022

Le Président,


Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN



Envoyé en préfecture le 02/08/2022  
Reçu en préfecture le 02/08/2022  
Affiché le   
ID : 085-218500205-20220324-DELIB2022\_23B-DE



## CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE

ENTRE

**La Commune de BENET**

Représentée par son Maire, Daniel DAVID

Autorisé par délibération du Conseil Municipal n° 23 en date du 24 mars 2022 à contracter cette présente convention,  
D'une part,

ET

**La Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE,**

Représentée par son Président, Monsieur Michel BOSSARD

Autorisé par décision du Bureau n°..... en date du ..... à contracter cette présente convention,  
D'autre part,

### PREAMBULE

Le Tour de l'Avenir, considéré comme le Tour de France des moins de 23 ans, est une compétition cycliste créée en 1961 par le journal l'Equipe.

La commune de Benet accueille le Tour de l'Avenir à l'occasion du départ de la 2<sup>ème</sup> étape du 58<sup>ème</sup> Tour le samedi 20 août 2022.

L'accueil du Tour de l'Avenir apporte à la ville de Benet et au territoire intercommunal une compétition sportive internationale, disputée par équipes nationales, une animation d'été, gratuite et festive et une forte visibilité média.

A ce titre, la Commune de Benet sollicite le concours financier de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**Article 1 : Objet de la convention**

La commune de Benet sollicite une aide exceptionnelle au titre de l'organisation de cette manifestation sportive exceptionnelle.

La CCVSA acte le versement d'une aide exceptionnelle pour l'opération du tour de l'avenir qui doit se dérouler le 20 août 2022.

**Article 2 : Adoption du plan de financement**

Il est adopté le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Coût ville départ	15 000,00	Subvention Département	7 500,00
		Subvention CCVSA	2 500,00
		Commune de Benet	5 000,00
Frais annexes	5 000,00	Participation Office Municipal des Sports	5 000,00
<b>Total</b>	<b>20 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>20 000,00</b>

**Article 3 : Durée de la convention et versement**

La convention est adoptée pour le jour de cette manifestation. Le versement de la subvention interviendra à l'issue de la manifestation prévue le 20 août 2022, dans un délai de 2 mois.

**Article 4 : Juridiction compétente en cas de litige**

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Nantes 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES Cedex.

**Article 5 : Election de domicile**

Pour la commune de BENET :Place de la Résistance – 85 490 BENET  
 Pour la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : 25 rue de la Gare OULMES 85420 RIVES-D'AUTISE

Fait à Benet le

Le Maire de la Commune de BENET,

**Daniel DAVID**

Le Président de la Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

**Michel BOSSARD**